



## Délibération 2021-453

### Tarifs de location de la salle du 1<sup>er</sup> étage à la Maison de la Normandie et de la Manche à JERSEY (SMANM)

#### Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Mercredi 19 Mai 2021

Le comité syndical mixte association Maison de la Normandie et de la Manche s'est réuni Mercredi 19 mai 2021 à 10 heures à CAEN, à la Région Normandie, bâtiment Vaubenard Salle **C-Vaubenard-101** : en présentiel et visioconférence, dûment convoqué par courriel du 05 mai 2021.

La séance est présidée par M. Jean-Marc Julienne, président du SMANM

Nombre de membres en exercice	Nombre de présents		Quorum (Art 3 des statuts modifiés)
	Titulaires	Suppléant	
12	6	1	7

#### Membres titulaires :

##### **participants en présentiel**

M. Jean-Marc JULIENNE  
Mme Anne-Marie COUSIN  
M. François DUFOUR

conseiller départemental, président du SMANM  
conseillère régionale, vice-présidente du SMANM  
conseiller régional

##### **participants en visioconférence**

Mme Frédérique BOURY  
M. Antoine DELAUNAY  
Mme Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK

conseillère départementale  
conseiller départemental  
conseillère régionale

#### Membre suppléant : en visioconférence

Mme Marie-Pierre FAUVEL

conseillère départementale

#### EXCUSES

M. François BRIERE  
Mme Catherine BRUNAUD-RHYN  
M. Jean-Manuel COUSIN  
Mme Christine LEBACHELEY  
M. Jean-Jacques NOEL  
Mme Nathalie THIERRY

conseiller départemental  
conseillère départementale  
conseiller régional  
conseillère départementale  
conseiller régional  
conseillère régionale

.../...

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance N°451 préalablement transmis aux membres,

Après en avoir délibéré,

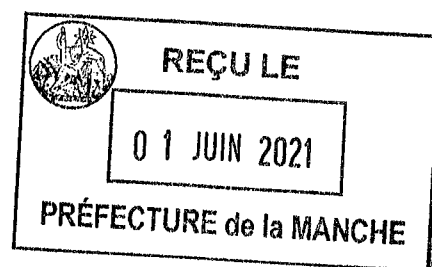
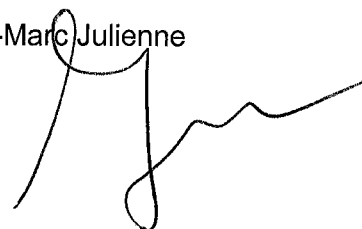
Le comité, à l'unanimité des membres participants :

- **Adopte** la proposition de location à des personnes ou organismes extérieurs, de la salle de réunion située au 1er étage de la Maison de la Normandie et de la Manche à SAINT-HELIER (île de Jersey) pour l'organisation de réunions ;
- **Décide** de l'application à compter du 19 MAI 2021, des tarifs proposés en annexe au rapport et tels que figurant en annexe à cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le président du SMANM,

Jean-Marc Julienne



# Tarif de location à compter du 19 MAI 2021

## salle de réunion et services associés

### 1<sup>er</sup> étage SMANM

#### **Prestation :**

Mise à disposition d'une salle de réunion équipée pouvant accueillir 10 à 12 personnes maximum.

Située au 1er étage de la Maison de la Normandie et de la Manche (escalier, sans ascenseur), on peut y accéder soit par l'espace boutique / centre d'information de la Maison de la Normandie et de la Manche, soit par un accès distinct (porte côté Burrard Street)

#### **Capacité :**

- 9 personnes assises autour de la table en format réunion ou 12 personnes en format conférence
- 3 Tables
- 10 Chaises (possibilité d'ajouter une ou deux chaises supplémentaires)

#### **Prestations incluses :**

- Wifi et connexion Ethernet
- Tableau Blanc interactif permettant présentations et projections
- Toilettes à proximité immédiate de la salle

#### **Disponibilité de la salle :**

- du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30

*Possibilité hors des horaires et jours indiqués, à la demande.*

#### **Tarifs**

Location de la salle

(Inclus : Wifi / Internet et Tableau blanc / bouilloire et thés)

Pour 1h de réunion :	£15
Pour ½ journée (4h) :	£30
Pour 1 journée entière (de 9h30 et 17h30)	£50

Supplément horaires spécifiques

- Avant 9h30 ou après 17h30 en semaine : £5
- Week-end et jours fériés : £10

Prestation(s) supplémentaire(s) :

- Café (pour 10 personnes) £12
- Petits biscuits normands : *Tarif boutique normande selon disponibilité*

#### **Engagement et paiement**

Il sera demandé à l'institution/la personne désireuse de louer la salle de réunion de signer un document (en anglais) rappelant les tarifs appliqués et les engagements (souscription d'une police d'assurance appropriée, remboursement de toute dégradation constatée sur le matériel ou les lieux...).

Le règlement de la prestation se fera, en espèces et en £, par la régie de recettes du SMANM, sur présentation d'une facture éditée par la Maison de la Normandie et de la Manche.